

ARRÊTÉ DU MAIRE

2025AR-179

Réglementant la circulation sur la voie communale entre les villages « Le Cloud » et « Mastribut »
commune d'Ahun.

Le Maire d'AHUN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.44 et R 225 ;
Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relative à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié et complété,

Considérant la demande en date du 05 septembre 2025 de l'Entreprise ALLEZ ENERGIE représentée par Monsieur MOREAU Adrien sise SAINT-FIEL (Creuse), concernant la création d'un tarif jaune pour un producteur,
Considérant la mise en sécurité de la chaussée communale entre les villages « Le Cloud » et « Mastribut »

ARRÊTE

Article 1: **À partir du 15 septembre 2025 et pour une durée de 5 jours**, la circulation sur la voie communale entre les villages « Le Cloud » et « Mastribut » sera effectuée sur une chaussée rétrécie dans les deux sens aux abords du chantier et sur toute la zone de travail.

Article 2 : En dehors de la zone de travail et sur l'ensemble du tronçon concerné par les travaux, une signalisation temporaire sera installée dans les deux sens indiquant une chaussée rétrécie à l'aide des panneaux AK3, et une zone de chantier à l'aide des panneaux AK5.

Article 4 : Le stationnement sera interdit aux abords et dans la zone de chantier.

Article 5 : La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation et sera mise en place par le demandeur.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et réglementation en vigueur.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ahun, le Centre de Secours d'Ahun.

Ahun, le 11 septembre 2025,
Le Maire Adjoint, Georges DESLOGES.

